



PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2023-2024

À notre école

La violence et l'intimidation de tous genres sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni sur ses terrains ou par les biais de réseaux sociaux.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer via le code QR disponible dans l'agenda ou sur les affiches disposées à divers endroits dans l'école. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

En 2022-2023, nos priorités étaient de s'assurer du bien-être de nos élèves et de mettre en place des mesures afin de favoriser un climat de respect tout en continuant d'améliorer leur sentiment de sécurité à l'école.

Ainsi, nos valeurs d'ouverture, de créativité, de collaboration et de respect ont pu être mises de l'avant dans nos actions pour nos élèves. Le personnel de l'école a le souci de créer des liens significatifs avec chacun et a su valoriser leurs bons coups afin d'offrir un climat de classe agréable pour tous.

Portrait de la situation

Suite à la passation du questionnaire SÉVI (La sécurité à l'école : Violence et intimidation), nous constatons que la perception du sentiment de sécurité chez certains de nos élèves est un enjeu. Malgré tout, la majorité de nos élèves disent ne pas avoir été victimes de violence. Les interventions régulières ont eu lieu, tout au long de l'année pour intervenir ou prévenir des situations de violence ou d'intimidation.

Priorité(s) :

Pour favoriser un sentiment de sécurité chez nos élèves, nous travaillons à développer leur appartenance à notre école à partir d'ateliers et de multiples activités :

- Fêtes (de la rentrée, hivernale, estivale) ;
- Réveillon de Noël ;
- Journées découvertes ;
- Semaines Peace and love ;
- Semaine multiculturelle ;
- Activités de Motivaction Jeunesse.

Le personnel de l'école se montre disponible pour rencontrer les élèves. La disponibilité et la présence des intervenants sur le terrain (corridors, casiers, cafétéria, etc.) demeureront une priorité à l'école. Nous porterons une attention plus particulière à la façon de dénoncer les situations tout en continuant de s'adapter à la situation actuelle afin de favoriser le bien-être.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

Animation d'ateliers par la policière école sur la cyberintimidation et sur la sensibilisation aux sextos ;
Offrir des midis cuisine en prévention des comportements à risque et ainsi développer le sentiment d'appartenance ;
Offrir du soutien auprès des élèves lors de résolution de conflits ;
Offrir des ateliers sur la gestion de l'anxiété et des émotions (Hors Piste) et sur l'estime de soi (Groupe Horizon) ;
Sensibiliser à l'utilisation adéquate des réseaux sociaux et du cellulaire ;
Offrir des ateliers en lien avec la toxicomanie ;
Assurer la présence d'intervenants lors des pauses et sur l'heure du dîner (intervenants de l'école) ;
Offrir des billets « WOW » pour souligner et valoriser les bons comportements.

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

Mettre fin à la violence

Exiger l'arrêt du comportement observé.

Nommer le comportement

Mettre un nom sur le type de violence, s'appuyer sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école.

Nommer l'impact possible d'un tel acte de violence sur les individus.

Orienter vers les comportements attendus

Demander un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte de violence.

Mesures de soutien et d'encadrement :

Les victimes

Assurer un climat de bonne foi et de confiance durant les interventions. Écouter ce que ces élèves ont à dire.

Habiliter les victimes à identifier les situations et mettre en place des stratégies pour les éviter.

Les auteurs

Des conséquences sont imposées selon la gravité et la fréquence du ou des gestes posés.

Un soutien est nécessaire pour les aider à changer leur comportement.



Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi :

Offrir du soutien et de l'accompagnement aux victimes et aux témoins ;
Intervenir auprès de la ou des personnes qui intimident ;
Rechercher des solutions avec les membres du personnel concernés ;
Informers les parents et demander leur implication dans la recherche de solutions.
Informers les personnes concernées de l'évolution du dossier ;
Consigner l'acte de violence et d'intimidation pour assurer un suivi et éviter des gestes répétitifs.

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

Assurer la présence d'intervenants sur les étages et dans les aires communes ;
Associer un éducateur spécialisé par niveau scolaire afin de favoriser un lien de confiance ;
Faire connaître le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation aux élèves ;
Diffuser le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation aux parents ;
Compléter le formulaire de déclaration disponible au secrétariat ou via le code QR.



**DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »**

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE**



Commission
scolaire de
la Capitale